

FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affilié à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

CORRIGENDUM

DECISION NO / FECAFOOT/PRESIDENT/SG/23 PORTANT CREATION ET

COMPOSITION D'UN COMITE PROVISOIRE DE GESTION DE LA LIGUE

DEPARTEMENTALE DU HAUT-NYONG

- Vu la constitution;
- Vu la loi N° 2018/014 du 11 juillet 2018 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives ;
- Vu les Statuts de la FIFA;
- Vu les Statuts et Règlements de la FECAFOOT ;
- Vu le Procès-verbal de l'Assemblée Générale Elective de la FECAFOOT tenue le 11 décembre 2021 ;
- Vu la résolution №3 du Comité d'urgence tenu le 06 Mars 2023 ;

Le Président de la Fédération Camerounaise de Football décide :

Article 1er: Est à compter de la date de signature de la présente décision crée au sein de la Ligue Départementale du Haut-Nyong, un Comité Provisoire de Gestion, composé ainsi qu'il suit:

Président: Monsieur ANGAYE NKOAL Ghislain

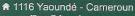
Vice-Président: Monsieur OWONO Joseph

Secrétaire Général : Monsieur ANKAMTSE Igor

<u>Article 2</u>: Le Comité Provisoire de Gestion est chargé de gérer les affaires courantes de la Ligue Départementale du Haut-Nyong jusqu'à l'organisation des élections.

Fait à Yaoundé, le 27 Mars 2023





■ sgoffice@fecafoot.org

